

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Croissance record de la puissance installée et du dividende de Boralex en 2018

Diffusion des résultats du quatrième trimestre et de l'exercice 2018

- **Augmentation de 486 MW ou de 33 % de la puissance installée au cours d'un seul exercice et atteinte prévue de la cible de 2 000 MW en puissance installée en 2019 plutôt qu'en 2020.**
- **Hausse des résultats d'exploitation principalement attribuables aux acquisitions et aux mises en service de nouveaux sites.**
 - Produits de la vente d'énergie de 471 M\$ (549 M\$)¹, en hausse de 14 % (16 %) par rapport à l'exercice 2017.
 - BAIIA(A) de 298 M\$ (354 M\$), en hausse de 8 % (11 %) par rapport à l'exercice 2017.
- **Hausse de 10 % du dividende déclaré depuis le début de l'exercice compte tenu de l'expansion de la base opérationnelle et des perspectives de croissance.**
- **Production d'environ 3 415 GWh d'énergie renouvelable en 2018 contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une production équivalente à partir de combustibles fossiles aurait entraîné l'émission de 214 000 tonnes de CO₂.**

Montréal, le 1^{er} mars 2019 – Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) enregistre à nouveau des résultats d'exploitation supérieurs à ceux de l'exercice précédent. La hausse des produits de la vente d'énergie et du BAIIA(A) est en majeure partie attribuable à la contribution des sites acquis et aux mises en service de nouvelles centrales. Ainsi, l'expansion de la base opérationnelle a permis de compenser le recul de la production du côté des centrales hydroélectriques canadiennes et américaines, les conditions de vent moins favorables du côté de la France au deuxième et troisième trimestres et l'augmentation des dépenses de développement et autres frais liés à l'expansion.

« Au cours du dernier exercice, nous avons fait d'immenses progrès du point de vue de notre stratégie de croissance », a fait valoir le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Lemaire. « Nous avons notamment augmenté notre puissance installée de 486 MW, ce qui constitue un record pour un seul exercice. Nous avons complété deux acquisitions d'envergure dont l'intégration procurera d'importantes synergies opérationnelles tant au

¹ Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon IFRS. Voir « Combiné – Mesure non conforme aux IFRS » ci-après.

Québec qu'en France. Par ailleurs, compte tenu des projets en cours de réalisation, nous prévoyons atteindre notre cible de 2 000 MW en 2019, soit un an plus tôt que prévu.»

« Dans le contexte de croissance où nous atteindrons notre objectif plus rapidement que prévu et compte tenu de l'évolution rapide et grandissante des possibilités de développement et des technologies en énergie renouvelable, nous avons amorcé un processus de mise à jour de notre planification stratégique », a poursuivi M. Lemaire. « Une fois l'exercice de planification terminé, nous serons en mesure de communiquer nos prochaines cibles, tout en demeurant fidèles au modèle d'affaires qui a fait notre succès jusqu'à présent. »

M. Lemaire a tenu à ajouter que le secteur éolien demeure un important vecteur de croissance pour l'entreprise. « Il est vrai que les conditions de vent ont été moins favorables que ce que nous attendions en 2018. Toutefois, les experts sont d'avis que les écarts observés demeurent à l'intérieur des variations historiques. D'ailleurs, ces écarts ont été moins prononcés au cours des derniers mois de l'année. Nous sommes donc confiants que notre réseau de parcs éoliens contribuera à renforcer la performance financière de notre entreprise à moyen et à long terme, d'autant plus que les opportunités de développement et notre expertise dans le domaine ne cessent de grandir. »

Exercice 2018

Faits saillants de l'exploitation

Pour l'ensemble de l'exercice 2018, Boralex a produit 3 415 GWh (4 152 GWh) d'électricité, ce qui représente une hausse de 9 % (13 %) par rapport aux 3 129 GWh (3 675 GWh) de l'exercice précédent. Excluant la contribution des sites acquis ou mis en service, la production des sites existants a diminué de 4 % au cours de l'exercice 2018 par rapport à l'an dernier. Le recul se situe notamment du côté des centrales hydroélectriques canadiennes et américaines qui ensemble affichent une baisse de production de 11 %.

Quant aux sites éoliens existants, tant en France qu'au Canada, ils ont enregistré un volume de production du même ordre d'un exercice à l'autre. En fait, la bonne performance enregistrée au premier trimestre et un retour à des conditions normales au quatrième trimestre ont compensé les écarts défavorables du troisième trimestre.

Faits saillants financiers

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Exercices clos le 31 décembre			
	2018	2017	2018	2017
	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
Production (GWh) ⁽²⁾	3 415	3 129	4 152	3 675
Produits de la vente d'énergie	471	414	549	473
BAIIA(A) ⁽³⁾	298	276	354	319
Marge du BAIIA(A) (%)	63	67	64	67
Résultat net	(44)	10	(44)	10
Résultat net attribuable aux actionnaires	(36)	22	(36)	22
Par action (de base et dilué)	(0,45)	0,29	(0,45)	0,29
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	202	145	235	162
Marge brute d'autofinancement ⁽⁴⁾	192	195	208	210

(1) Ces chiffres sont ajustés en Combiné et cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport annuel disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

- (2) La production (GWh) en incluant la limitation de puissance de 168 GWh au site Niagara Region Wind Farm, pour laquelle Boralex a été compensée pour 153 GWh, aurait été de 3 583 GWh pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (4 320 GWh au Combiné).
- (3) Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajustés pour inclure d'autres éléments. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport annuel disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).
- (4) Cette mesure est une mesure non conforme aux IFRS. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport annuel disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

Pour l'exercice 2018, Boralex a enregistré des produits de la vente d'énergie de 471 M\$ (549 M\$), en hausse de 14 % (16 %) par rapport à 2017. Le BAIIA(A) s'élève ainsi à 298 M\$ (354 M\$) contre 276 M\$ (319 M\$) un an plus tôt, une hausse de 8 % (11 %). N'eut été des éléments non récurrents de 9 M\$ enregistrés au cours de l'exercice 2018 et représentant principalement des frais déboursés pour droits de développement et des pénalités pour non-production, le BAIIA(A) de l'exercice 2018 aurait été de 307 M\$ (363 M\$).

Quant à la marge brute d'autofinancement, elle est de 192 M\$ (208 M\$) pour l'ensemble de l'exercice 2018, un résultat légèrement inférieur aux 195 M\$ (210 M\$) de l'exercice précédent.

Pour l'ensemble de l'exercice 2018, la Société déclare une perte nette attribuable aux actionnaires de 36 M\$ (36 M\$) ou 0,45 \$ (0,45 \$) par action (de base et dilué) comparativement à un gain net attribuable aux actionnaires de 22 M\$ (22 M\$) ou 0,29 \$ (0,29 \$) par action (de base et dilué) pour l'exercice précédent. L'écart défavorable de 58 M\$ d'un exercice à l'autre s'explique principalement par l'augmentation de 44 M\$ des frais d'amortissement, de 19 M\$ des charges financières et de 5 M\$ des frais d'acquisition, ainsi que par les dépréciations de 15 M\$ des immobilisations corporelles et incorporelles, en partie compensées par les augmentations de 22 M\$ du BAIIA(A) et de 6 M\$ du recouvrement d'impôts.

Quatrième trimestre 2018

- **Mise en service de 5 projets éoliens en France représentant une capacité de 89 MW.**
- **Amélioration des conditions de vent en France avec des vitesses qui se sont rapprochées de la moyenne à long terme au cours du trimestre.**
- **Hausse des résultats d'exploitation principalement attribuable aux acquisitions et aux mises en service.**
 - Produits de la vente d'énergie de 145 M\$ (178 M\$)², en hausse de 13 % (21 %) par rapport à 2017.
 - BAIIA(A) de 98 M\$ (121 M\$), en hausse de 5 % (17 %) par rapport à 2017.
 - Marge brute d'autofinancement de 71 M\$ (84 M\$) en hausse de 4 % (5 %) par rapport à 2017.
- **Résultats affectés par la hausse des frais de développement et autres frais liés à l'expansion ainsi que par des éléments non-récurrents enregistrés au cours du trimestre.**

² Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon IFRS. Voir « Combiné – Mesure non conforme aux IFRS » ci-après.

Faits saillants de l'exploitation

Au cours du quatrième trimestre de 2018, Boralex a produit 1 065 GWh (1 389 GWh) d'électricité contre 871 GWh (1 042 GWh) au trimestre correspondant de 2017. Excluant la contribution des sites acquis et mis en service, la production des sites existants est demeurée dans l'ensemble relativement stable d'une période à l'autre, notamment en raison d'un retour vers des conditions climatiques plus près des normales pour les sites éoliens.

Faits saillants financiers

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Périodes de trois mois closes le 31 décembre			
	2018	2017	2018	2017
	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
Production (GWh) ⁽²⁾	1 065	871	1 389	1 042
Produits de la vente d'énergie	145	129	178	147
BAIIA(A) ⁽³⁾	98	93	121	104
Marge du BAIIA(A) (%)	68	72	68	70
Résultat net	6	28	6	28
Résultat net attribuable aux actionnaires	6	26	6	26
Par action (de base)	0,06	0,34	0,06	0,34
Par action (dilué)	0,06	0,32	0,06	0,32
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	23	17	52	27
Marge brute d'autofinancement ⁽⁴⁾	71	69	84	80

Notes (1), (3) et (4) idem au tableau précédent.

(2) La production (GWh) en incluant la limitation de puissance de 41 GWh au site Niagara Region Wind Farm pour laquelle Boralex a été compensée aurait été de 1 106 GWh pour la période de trois mois close le 31 décembre 2018 (1 430 GWh au Combiné).

Pour le quatrième trimestre de 2018, Boralex a enregistré des produits de la vente d'énergie de 145 M\$ (178 M\$), en hausse de 13 % (21 %) par rapport à la même période de 2017. Le BAIIA(A) pour le trimestre a atteint 98 M\$ (121 M\$), en hausse de 5 % (17 %) par rapport aux 93 M\$ (104 M\$) enregistrés au cours du même trimestre de 2017. N'eut été des éléments non récurrents de 7 M\$ comptabilisés au quatrième trimestre 2018 reliés principalement à des frais déboursés pour droits de développement et des pénalités pour non production, le BAIIA(A) du quatrième trimestre aurait été de 105 M\$ (128 M\$).

Par ailleurs, la marge brute d'autofinancement s'est établie à 71 M\$ (84 M\$) au quatrième trimestre de 2018, un résultat du même ordre de grandeur que les 69 M\$ (80 M\$) enregistrés à la même période un an plus tôt.

La Société déclare ainsi un résultat net attribuable aux actionnaires de 6 M\$ (6 M\$) ou 0,06 \$ (0,06 \$) par action (de base et dilué) pour le quatrième trimestre 2018, contre un résultat net attribuable aux actionnaires de 26 M\$ (26 M\$) ou 0,34 \$ (0,34 \$) par action (de base) et 0,32 \$ (0,32 \$) par action (dilué) pour la même période de 2017. Le recul d'une période à l'autre malgré l'augmentation de 5 M\$ du BAIIA(A) s'explique principalement par la hausse de 15 M\$ des frais d'amortissement, de 6 M\$ des charges financières et par la diminution de recouvrement d'impôts de 8 M\$.

Perspectives

Les projets en cours de réalisation ou prêts à réaliser représentent l'ajout de 126 MW au cours des exercices 2019 et 2020, pour une puissance installée qui atteindrait alors 2 068 MW, sans compter les projets additionnels qui pourraient émerger du portefeuille dont dispose la Société.

Pour poursuivre sur la voie de la croissance, Boralex dispose d'un portefeuille de projets potentiels à divers degrés d'avancement pour un total de plus de 1 000 MW en France et d'une participation de 50 % dans un portefeuille de 300 MW en Écosse.

En France, en raison d'une présence de longue date et de sa connaissance approfondie de ce marché, la Société possède de nombreux atouts pour tirer parti du contexte favorable pour le développement des énergies renouvelables, en particulier dans le secteur éolien. Elle participera activement au système d'appels d'offres qui prévoit l'octroi de contrats d'une puissance installée d'énergie éolienne terrestre de 3 400 MW, d'ici la fin de 2020 et qui permettra de bénéficier de contrats d'une durée de 20 ans.

Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 0,1650 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 15 mars 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 28 février 2018. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89 (14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

Rappelons qu'à la suite de la signature de la convention pour l'acquisition des participations d'Invenergy dans cinq parcs éoliens et compte tenu de la confiance qu'inspirent les perspectives de la Société, le conseil d'administration avait autorisé, conditionnellement à la clôture de la transaction, une hausse de 4,8 % du dividende annuel, qui est ainsi passé de 0,63 \$ à 0,66 \$ par action (de 0,1575 \$ à 0,1650 \$ par action sur une base trimestrielle). Il s'agissait de la deuxième augmentation depuis le début de l'exercice 2018, pour une augmentation totale de 10 %. Cette deuxième augmentation est entrée en vigueur, le 14 septembre 2018. Boralex maintient ainsi une politique de dividendes qui vise à terme la distribution de 40 % à 60 % de ses flux de trésorerie discrétionnaires.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni, et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie - éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis plus de vingt-cinq ans. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX, et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com. Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection information financière prospective. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations

de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements négatifs dans les conditions générales du marché, les réglementations affectant son industrie, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les litiges et autres questions réglementaires reliées aux projets en opération ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

Combiné – Mesure non conforme aux IFRS

Le Combiné (« Combiné ») présenté ci-dessus ainsi que dans le rapport de gestion de la Société résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») établie selon les normes IFRS et de celle portant sur la quote-part des *Participations*. Les *Participations* représentent des investissements significatifs de Boralex, et bien que les normes IFRS ne permettent pas de consolider leur information financière au sein de celle de Boralex, la Direction considère que le Combiné est une donnée utile pour évaluer la performance de la Société. Afin d'établir le Combiné, Boralex a d'abord préparé ses états financiers ainsi que ceux des *Participations* selon les normes IFRS. Ensuite, les postes *Participations dans des Coentreprises et entreprises associées*, *Quote-Part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées* et *Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées* sont remplacés par la part respective de Boralex (allant de 50 % à 59,96 %) dans tous les postes aux états financiers des *Participations* (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.). Veuillez consulter la rubrique Mesures non conformes aux IFRS pour de plus amples renseignements. Il est important de noter que la méthode de calcul décrite ici est identique à celle utilisée au 31 décembre 2017 et auparavant pour établir les données identifiées comme *Consolidation proportionnelle* dans les rapports de gestion précédents.

– 30 –

Renseignements :

Médias

Julie Lajoye
Conseillère principale,
Affaires publiques et communications
Boralex inc.
514 985-1327
julie.lajoye@boralex.com

Relations avec les investisseurs

Stéphane Milot
Directeur,
Relations avec les investisseurs
Boralex inc.
514 213-1045
Stephane.milot@boralex.com

Source : Boralex inc.